



Voir la grille du programme

Champlain
COLLEGESAINTE-LAMBERT



Administration des affaires (option Entrepreneuriat)

À propos du programme:

L'option entrepreneuriat du programme d'administration des affaires est un programme de trois ans, conçu pour fournir aux étudiants toutes les compétences et connaissances nécessaires pour créer et gérer une entreprise prospère. Notre programme couvre un large éventail de compétences dans les domaines du marketing, de la finance, de la comptabilité, des ventes, des produits et services, des entreprises en ligne (e-commerce) et des questions juridiques, en mettant l'accent sur les meilleures pratiques requises pour les entreprises québécoises et internationales.

Notre programme comprend une approche unique et innovante du monde des affaires. La composante « incubateur » offre aux étudiants la possibilité de mettre en pratique la partie théorique du programme en concevant et en lançant leur propre entreprise. Les cours de l'incubateur comprennent les principes commerciaux essentiels liés au financement, à l'investissement, à la planification stratégique, à la planification des installations, à l'encadrement, à l'évaluation des coûts ainsi qu'aux besoins en ressources humaines.

Les étudiants apprendront à :

- créer une entreprise de A à Z
- acquérir une franchise dans des entreprises préétablies
- favoriser le développement continu d'entreprises familiales
- gérer les aspects d'un projet commercial.

Business Management Program (410.D0)

Date limite de dépôt des candidatures: 1er mars pour le semestre d'automne

Conditions minimales d'admission:

Diplôme d'études secondaires du Québec ou un niveau d'études jugé équivalent par le Collège. Même si les candidats satisfont aux exigences du Règlement sur le régime des études collégiales, ils peuvent se voir refuser l'admission en raison du manque de places.

Conditions préalables: Sec IV Mathématiques culturelles, sociales et techniques 4 (563414 ou 063414). Placement au niveau 100 en français (ou plus) requis